Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260629-D09_05_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 25 juin 2026	Délibération N° 09-05-2026

Date de convocation : 16 juin 2026

Date d'affichage : 30 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents :19

Votants : 19

Objet :

Demande de subvention au Département - PST - Aménagement du parking du restaurant scolaire

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, Monsieur Guillaume BEDIN, Mme Sophie BELLAY, M. Philippe BELZ, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Philippe DELHAYE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, M. Julien GOSSE, Mme Christine HOCHARD, Mme Caroline LE BARON, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Eddy LEMAITRE, M. David MARY, Mme Laurence MONFORT, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE.

Mme Caroline LE BARON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'engager un projet d'aménagement complet du parking du restaurant scolaire afin d'améliorer la sécurité, la fonctionnalité et l'intégration paysagère du site.
Cet aménagement est indispensable pour garantir la sécurité, la fonctionnalité et la qualité du service public scolaire, cela constitue une réponse concrète aux besoins actuels et futurs du territoire.

Afin de mener à bien ce projet, Monsieur le Maire sollicite le soutien financier du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST).
Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

Financeur	Montant sollicité (€)	%
Département (PST)	14 436.50 €	20.00%
Commune – autofinancement	57 746.00 €	80.00%
Autres financeurs (le cas échéant)	0.00 €	0.00%
Total financement	**72 182.50 €**	**100.00%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés décide de solliciter auprès du Département du Morbihan l'attribution d'une subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST), d'un montant de 14 436,50 euros, d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus et d'autoriser Le Maire à signer tout document y afférent ;

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Plouharnel, le 29 juin 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

MAIRIE DE PLOUHARNEL 56340 (MORBIHAN)